

# Le p'tit placéen



Bulletin municipal n°40 - Édition Été 2020

**C**hères Placéennes, chers Placéens, Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à la nouvelle équipe municipale suite aux dernières élections, alors même que dans des conditions très particulières, vous êtes restés très mobilisés. Sachez-le, cette équipe, déjà au travail, aura à cœur de mettre son énergie au service des habitants de notre commune.

Des chantiers nous attendent durant ce mandat, comme les travaux des entrées de village, l'achèvement du PLU, l'évolution de notre terrain multi-activités, l'aménagement du centre du village, la restauration de l'intérieur de la chapelle, l'amélioration de l'éclairage public etc...

## ÉDITO

La crise sanitaire liée au COVID-19 qui nous a frappé et frappe encore certains pays, me donne l'occasion de saluer votre civisme et votre sens des responsabilités que j'ai pu observer à l'échelle de notre commune. Même si la vague semble derrière nous, la situation n'est pas pour autant revenue à la normale. C'est pourquoi cet été aucune festivité ne sera programmée à Placey. L'office religieux de la fête patronale a été annulé.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Le Maire  
Frédéric REIGNNEY

## Élections municipales 2020



**U**n nouveau conseil municipal a été élu en mars dernier, le conseil municipal est maintenant composé de Roland DROUHARD, Dominique GENDREAU, Marie-Pierre GRAVIER, Camélia HORAICHI, Elodie MAIELLO, Gérard PERNIN, Sylvain PERRUCHE, Frédéric REIGNNEY, Gérald ROY, Christian SAIPREY et Coralie TARTARIN.

MM Frédéric REIGNNEY, Dominique GENDREAU et Christian SAIPREY ont été élus respectivement aux fonctions de Maire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> adjoints en Mai dernier par le nouveau conseil.

## BRÈVES

**Travaux.** Les travaux d'aménagement des entrées du village vont débuter durant le courant de l'été. Les plantations prévues dans cet aménagement seront réalisées à l'automne.

**Tonte et nuisances sonores.** Pour ceux qui ne le savent pas encore ou qui l'auraient oublié ... l'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voi-

sage est réglementée. Leur utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi (les jours ouvrables) de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Respect et tolérance, apprenons à vivre ensemble.

**Affouage.** Chaque affouagiste pourra venir prendre ses stères en bordure de la

sommière le plus tôt possible.

**Fibre.** Le village est maintenant complètement relié au réseau internet par la fibre. Libre à chacun de contacter le fournisseur de son choix ou d'en changer... c'est le moment idéal pour renégocier son contrat.

**COVID19.** La pandémie liée à la COVID19 n'est pas éteinte, le virus circule toujours. Alors pensez à porter vos masques et à respecter les gestes barrières.

# DOSSIER

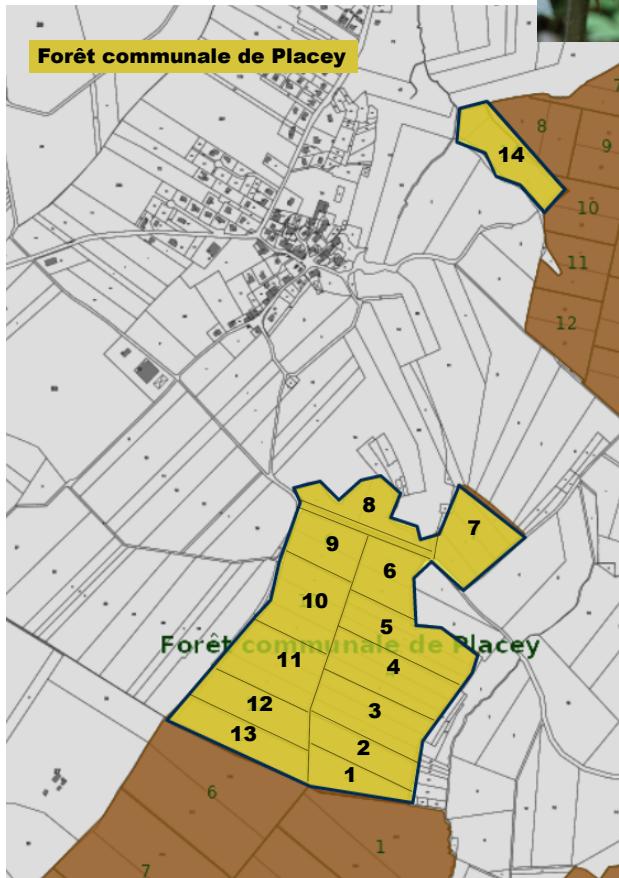
## BALLADE EN FORET, DANS QUEL ÉTAT EST LA FORET COMMUNALE

**S**ur proposition du garde forestier de l'ONF Samuel Hugues, une visite de la forêt communale de Placey a été organisée le samedi 20 juin dernier. 18 adultes et 5 enfants ont assisté à cette présentation toute la matinée.

Différents aspects de la forêt ont été abordés comme sa gestion et sa culture, les différentes essences d'arbre, les conséquences des modifications climatiques, sa faune et sa flore, champignons, parasites, maladies...

D'une superficie de 31,47 hectares, la forêt communale de Placey est divisée en 14 parcelles réparties sur le territoire de la commune.

Notre forêt se compose principalement des essences suivantes : Chêne, Hêtre et Charme, auxquelles s'ajoutent acacia, sapin, merisier, alisier, etc. en moindre mesure.



Un plan de gestion de la forêt a été mis en place en 2006. Celui-ci court sur 20 ans et propose une gestion en futaie irrégulière (ou jardinage) de la forêt de façon à assurer un suivi de chaque parcelle et à sélectionner chaque arbre à couper. Cette technique permet notamment d'améliorer l'exposition solaire des jeunes pousses.



L'état de la forêt est sur certains points inquiétant. En effet, les résineux sont atteints d'une maladie, la scolyte (petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères) en raison de leur affaiblissement suite aux températures élevées et leur déshydratation. La gale affecte aussi les feuilles de hêtres. Les températures élevées ajoutées aux précipitations irrégulières affaiblissent également les hêtres. La présence de ronce en sous bois, favorisée par l'azote, ruine aussi laousse des jeunes arbres jusqu'à leur 3<sup>ème</sup> anniversaire. Les frênes ont tendance à disparaître à cause notamment d'un champignon, la chalarose du frêne. La filière bois régionale est ainsi saturée aux niveaux de ses débouchés du fait de la grande quantité d'arbres malades à abattre.

Mais tout n'est pas si alarmant, nous avons pu observer, aussi, de belles poussées de jeunes chênes dans des espaces bien ori-

tés au soleil. De plus, de nouvelles essences seront introduites, adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Les coupes de bois permettent d'éclaircir la forêt et participent à l'épanouissement des jeunes pousses tout en conservant certains grands arbres.



#### Petit Quiz : connaissez-vous la forêt ?

1. Comment s'appelle l'autre mode de gestion de la forêt ?
2. Comment s'appelle les arbres qui perdent leurs feuilles ?
3. Quel est le nom de la graine du hêtre ?
4. Qu'est-ce qu'une grume ?
5. Où circule la sève dans un tronc d'arbre ?
6. Quel est l'autre nom du hêtre ?
7. Quelle est la différence entre Charme et Charmille ?
8. Quelle est la différence entre le chêne pédonculé\* et le chêne sessile ?
9. Quelle est la différence entre la feuille du hêtre et celle du charme ?
10. Qu'est-ce que le martelage ?

\*en botanique, on appelle pédoncule la pièce florale en forme de tige, qui porte les fleurs, puis, après la fécondation, les fruits [wiki].

## Agenda

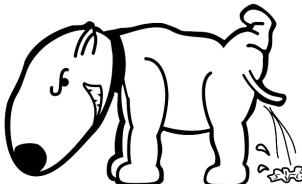
• Fête Patronale, le 6 septembre 2020

# Appel au civisme !!

## Chiens et chats errants, déjections

**L**es chiens et les chats peuvent par leur comportement, causer des dommages à autrui, à la faune et à la flore. En conséquence, chaque propriétaire doit faire preuve de vigilance. Bien sûr, on peut penser que tout le monde sera d'accord avec cette affirmation... sauf que certains propriétaires ont du mal à se l'appliquer à eux-mêmes !

Il convient donc de rappeler qu'un animal est considéré être en état de divagation dès lors qu'il se trouve hors de la propriété de son maître, et hors de sa surveillance et de son contrôle. Dans ce cas de figure, le maire peut prendre les mesures nécessaires pour éviter que des animaux ne commettent des dégâts



en demandant l'intervention de la fourrière. Nous appelons donc les propriétaires à faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter que ceux-ci ne s'échappent et divaguent dans la commune.

En effet, même si ces animaux ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance, inquiéter des enfants, des personnes âgées, des joggeurs ou des cyclistes qui se promènent dans la commune.

De plus, les propriétaires sont appelés à ramasser les déjections de leurs animaux. A cet effet, la commune a mis en place un distributeur de sacs, place de la Gourlotte. Pour information, ne pas ramasser les déjections est possible d'une verbalisation après un rappel à l'ordre.

Nous comptons sur le civisme de chacun !

## Un printemps à Placey



### "La Fontaine"

L'association a malheureusement mis ses activités en pause pendant la période « COVID ». Mais nous nous retrouverons à la rentrée de septembre autour d'activités et des festivités de fin d'année.

**Réponses au quiz:** 1. gestion en futile régulière; 2. les feuillus; 3. la fontaine; 4. la partie tronc des arbres à abattre; 5. le pédoncule du charme possède une feuille sessiles; 6. le pédoncule du charme possède une feuille sessiles; 7. aucune ce sont les mêmes espèces; 8. le pédoncule du charme possède une feuille sessiles; 9. le charme possède une feuille sessiles; 10. le marquage des arbres à abattre.